



Délais de paiement du dernier salaire

Par **MissMacatia**, le **22/09/2010** à **11:19**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour obtenir une aide concernant le délai de paiement du dernier salaire.

Mon conjoint a démissionné le 27 mai dernier et a effectué son préavis de 3 mois. Il a donc travaillé jusqu'au 27 aout 2010.

Il avait pendant ses missions une voiture de service, un ordinateur portable et un téléphone portable. Le lundi 23 aout, la voiture est attaquée par des voyous qui cassent une vitre et volent l'ordinateur et le téléphone. Mon conjoint a porté plainte et a fait le nécessaire auprès de sa société.

Cette dernière prétend vouloir attendre le retour de l'assurance pour lui verser son solde de tout compte. Soit ! En revanche ils ne lui ont toujours pas versé son mois d'aout. Nous sommes le 22 septembre et nous avons en conséquence un énorme trou dans nos caisses. Nous avons eu des retours de prélèvements refusés et de chèques impayés pour cette raison. Nous sommes dans l'embarras et surtout nous allons devoir assumer les frais d'agio et autres procédures de retour de chèques.

L'ancien employeur est il en droit de ne pas verser le salaire d'aout ? Quelles démarches pouvons-nous entreprendre pour récupérer au plus vite ce salaire ? Mon conjoint est embarrassé car il ne souhaite pas se fâcher avec son ancien patron.

Je vous remercie par avance,

Par **Paul PERUISSET**, le **22/09/2010** à **12:00**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas bloquer le salaire de votre conjoint. Vous pouvez saisir le Conseil de prud'hommes en référé pour contraindre l'employeur à verser ce qu'il doit.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET